



MAIRIE D'AUBIGNOSC



**Conseil du
06 février 2019**

**COMPTE-RENDU
N°1-2019**

**FODAC 2019
SUBVENTION VOIRIE**

**SUBVENTION
D.E.T.R. 2019/ecole**

Location parcelle

**COMPTA
AUTORISATION
BUDGETAIRE SPECIALE
+
AMORTISSEMENT DE
SUBVENTIONS**

**REORGANISATION
MAIRIE**

**CREATION D'UN EMPLOI
A TNC**

COMPTE-RENDU N°1/2019

CONSEIL MUNICIPAL Du MERCREDI 06 FEVRIER 2019

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**
le **06 février à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : **31 janvier 2019**

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **WALLON** Muriel, **LATIL** Yves, **WALCZAK** Franck et **VILLETTE** Christelle

4 Absent(s) excusé(s) : **ALBERT** Patrice, **FAURE** Michel, **WEBER** Hélène et **BERTOU** Christel.

4 Pouvoir(s) : **ALBERT** Patrice à **LERDA** Serge ; **FAURE** Michel à **ROBERT** Frédéric ; **WEBER** Hélène à **TURCAN** Nicole ; **BERTOU** Christel à **WALCZAK** Franck

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

➔ **Approbation du compte rendu du 20 décembre 2018 à l'unanimité.**

L'ordre du jour est le suivant :

1) – location d'une parcelle - les crozourets

Un jeune agriculteur demande à louer la parcelle ZA 450 (9 096 m²), que travaillait Claude GRAS.

Pour mémoire : cette parcelle était louée par convention annuelle d'occupation précaire, car située en zone Npv du Plan Local d'Urbanisme et destinée à recevoir un parc solaire.

*Le bail était consenti et accepté moyennant un loyer annuel représentant la valeur de **136.44 euros***



--- Après en avoir délibéré à la majorité (Monsieur CHRISTIAN DELMAERE n'ayant pas pris part au vote), le conseil municipal :

- * **DECIDE** la location de la parcelle ZA 450 à Monsieur Benoît DELMAERE pour l'année 2019.
- * **FIXE** le prix de la location à 137 € (cent trente-sept euros) pour l'année 2019
- * **AUTORISE** le maire à signer, au nom de la commune, la nouvelle convention à intervenir avec Monsieur Benoît DELMAERE

2) – FODAC 2019 – demande de subvention voirie

OBJECTIF

Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes : acquisition de matériels dont le matériel roulant, études avant travaux, travaux au titre de la culture, du tourisme, du sport, du logement social, du sanitaire et social, de la voirie communale....

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes est mobilisable par chaque commune une fois par an, pour un projet. La notion de projet s'entend comme une unité fonctionnelle (ex. bâtiment et matériel lié) ou thématique (ex. patrimoine communal, qu'il s'agisse de bâtiments et/ou installations et réseaux).

| Commune | Plafond FODAC | Taux subvention FODAC | Dépense subventionnable |
|-----------|---------------|-----------------------|-------------------------|
| Aubignosc | 10.400 € | 40% | 26.000 € |

Rappel des Voies communales concernées :

- Plateau des Rouvières Camin de l'Oulivado
- Impasse des Romarins Montée du Bassin
- Impasse Elie Magnan Montée des genêts
- Place de la Fontaine Les Cymes d'Argent
- Lotissement du Château Impasse Maurel
- Place des Fauvettes Chemin du gué
- Impasse du Clot
- LE FOREST : Impasse des basses terres et Impasse des Peupliers

---- Un programme de voirie, en complément des réalisations de l'exercice 2018, pourrait être envisagé en 2019 pour une tranche d'un montant hors taxes de 57 000 €.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ **DECIDE** de programmer en 2019 une opération de réfection de chaussée pour un montant de 57 000 € hors taxes
- ✚ **SOLLICITE** financièrement le Département au titre du FODAC 2019
- ✚ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

| | | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Coût total HT : 57 000 | FODAC : | 10 400 € |
| | Part de la commune : | 46 600 € |
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

3) – Dossier DETR 2019/Ecole : délibération à compléter

La préfecture en cours d'instruction du dossier, s'est aperçu que le devis fourni par l'école n'était pas du même montant que celui indiqué sur leur note explicative. Renseignement pris auprès des enseignants, il n'y a pas de devis complémentaire. Il faut donc reprendre une délibération en modifiant le total HT du projet ainsi qu'il suit :

| | | |
|-----------------------------|-----------|------------------------|
| Montant du devis : | 9203 € ht | (au lieu de : 10756 €) |
| Subvention demandé : 80 % : | 7362 € | (au lieu de : 8605 €) |
| Autofinancement : | 1841 € | (au lieu de : 2151 €) |

Accord à l'unanimité.

4) – COMPTA :

a- AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE :

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 07 novembre 2018 concernant les écritures à réaliser pour encaisser le loyer capitalisé d'H2P à l'article qui convient. La nouvelle délibération sera libellée comme suit :

« ... L'article L.1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article7) complété par la loi n°88-13 du 05 janvier 1988 permettant aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

--- Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2019. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget prévisionnel lors de son adoption...

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

✚ **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes :

| Compte ou opération | libellé | Crédits ouverts |
|---------------------|-------------------------------------------------------|-----------------|
| c/21711 | « loyer capitalisé H2P » /annulation du titre de 2014 | + 18 200 € |

--- En régularisation, un titre sera émis au C/1328

✚ **RAPPELLE** que les dépenses d'investissement de l'exercice 2018, hors restes à réaliser 2017 et annuité en capital des emprunts, s'établissent à **632 332 €** et que les crédits ouverts au titre de la présente délibération spéciale s'établissent au maximum à 25 % des dépenses 2018 précitées.

✚ **PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget 2019.

b- amortissements des subventions/budget annexe au 1^{er} janvier 2019

Les travaux réalisés en 2017 sur le budget annexe ont été amortis au 1^{er} janvier 2018.

Les subventions y afférents ont été encaissées en 2018 : elles seront amorties au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS ENCAISSEES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : 121 218
SUBVENTIONS ENCAISSEES POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE : 67 783.94

Les cadences d'amortissement ont été fixées à 50 ans pour les travaux ; cette cadence sera reprise pour l'amortissement des subventions :

Les dotations aux amortissements de subventions seront augmentées à compter du 1^{er} janvier 2019 de :

C/13913 (eau) = 1355.68 (67783.94/50)

c/139118 (assainissement) = 2424.36 (121218/50)

Contrepartie : C/777 (quote-part subventions) = 3780.04

| Amortissements de subventions | | | |
|-------------------------------|------------|---------------------------|------------|
| RECETTE DE FONCTIONNEMENT | | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
| Compte 777 | 3 780.04 € | Compte 13913 | 1355.68 € |
| | | Compte 139118 | 2 424.36 € |

Accord à l'unanimité

5) – MAIRIE :

➤ Agrandissement (bureau supplémentaire = dépôt permis/MAPA,etc)

Réorganisation du secrétariat :

L'agrandissement de la mairie est envisagé afin de créer un bureau (indépendant) supplémentaire.

Pour que le projet se concrétise, il est nécessaire de faire appel à un architecte (le bâtiment dépassant les 150 m²) pour la demande d'autorisation d'urbanisme et le dossier PMR.

Il faudra également un maître d'œuvre pour la construction (avant projet/DCE) et le suivi des travaux dans le cadre du marché public sauf si les travaux à réaliser sont en-deça du seuil des MAPA (25000 euros).

= délibération à l'unanimité pour autoriser le maire à lancer la procédure et signer les documents y afférents

- Point numérique (aide aux usagers pour Internet)

Création d'un point numérique destiné à faciliter la vie administrative des usagers. Aide saisie en ligne pour les demandes de cartes grises, les permis de conduire, l'inscription sur le site ANTS (titres sécurisés/demande de cartes d'identité, passeports etc), voire création de comptes pour les administrés afin qu'ils puissent obtenir leurs notifications de retraite.

- Emploi mi-temps à envisager

Depuis la restitution des compétences scolaires, périscolaires et transports scolaires... une réorganisation du travail ne peut s'envisager qu'avec la création d'un poste à mi-temps (accueil et tâches quotidiennes)
Le coût d'un recrutement au grade d'adjoint administratif territorial à 17.5/35h, catégorie C, représenterait une charge financière supplémentaire de 12 200 (hors IFSE et CIA)

Procédure : le conseil municipal crée le poste par **délibération** et le maire nomme l'agent par arrêté municipal.
= Accord à l'unanimité pour la création d'un poste administratif à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2019.

- Recueil CNI & passeports

Les usagers sont particulièrement mécontents lors du renouvellement de leurs cartes d'identité (ou passeports), d'apprendre qu'ils doivent prendre l'attache des mairies de Sisteron ou Château Arnoux (pour les plus près) et de devoir attendre 3 mois pour avoir un rendez-vous.

Les services préfectoraux ont été contactés pour la mise en place éventuelle sur la commune d'Aubignosc d'un 12^{ème} point de recueil (actuellement 11 mairies dans le département) pour la réception des dossiers CNI.

Il est évident que si une telle prestation est proposée aux usagers il faudra un agent supplémentaire pour y répondre.

Décision = Ne pas donner suite pour l'instant à cette initiative.

6) - Questions diverses pour information :

- Le Comité des fêtes a cessé ses fonctions faute de reprenneur.
- Grand débat National/réunion pour les élus le 12 février à SISTERON
- Dégâts pont SNCF. Un véhicule a percuté le pont qui enjambe la voie ferrée. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance. Le devis de réparation s'élève à 4200 € TTC.
- Point sur le recensement de la population. Les 600 habitants seront dépassés. Toutefois, nous avons à déplorer 41 habitations non occupées (dont 28 logements vacants) ; la population aurait pu être plus importante...
- Rénovation énergétiques des bâtiments publics. Voici un extrait du mail transmis le 04 février à la Caisse des dépôts et l'ADEME (contacts communiqués par la Préfecture) :

« ...Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence nous adresse ce jour un courrier destiné à encourager les communes à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine immobilier.

Les élus d'Aubignosc auraient un projet de rénovation énergétiques des bâtiments publics, notamment la mairie, le groupe scolaire et la salle des fêtes.

En conséquence, ils souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement technique puis disposer d'un financement pour le dispositif à mettre en place et les réalisations à venir.

Je vous remercie par avance de bien vouloir les aider dans cette démarche en me précisant la procédure à suivre afin que ce sujet puisse être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal... »

Pas de réponse à ce jour.

La séance est levée à 19h45.

Le maire – René AVINENS

